

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 403

24 février 2009

SOMMAIRE

Advent Kuba Luxembourg Holding S.à r.l.	19311	Lodging Products & Services S.à r.l.	19331
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	19329	Lux-Caspian Sàrl	19340
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	19330	McD Europe Franchising S.à r.l.	19326
Agence Générale et Service d'Investisse- ment	19316	Mc DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H.	19326
Agriculture Holding S.A.	19331	Metrum S.A.	19341
AIG Europe II Holdings S.à r.l.	19327	Metrum, S.à r.l.	19341
Athenis S.à r.l.	19318	M&I S.A.	19337
BCT Finance S.à r.l.	19323	OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A.	19340
Berg & Fandel, S.e.n.c.	19315	Palenque Finances S.A.	19300
Berma Invest S.A.	19313	Park Lane Investment S.A.	19330
BWA Lux S.à r.l.	19322	Park Lane Investment S.A.	19330
Camberley Holdings S.A.	19318	Perform and Services S.A.	19326
Caret Lob S.à r.l.	19313	Polonium S.A.	19310
C.G. Consulting	19300	RCP 3 (Lux) S.à r.l.	19329
C.G. Consulting	19328	RCP 4 (Lux) S.à r.l.	19330
Diamantina	19341	RCP 5 (Lux) S.à r.l.	19327
Diamantina	19344	Restaurant Pizzeria Astoria	19329
Diporon S.A.	19309	Shipping Investment Trading Company Li- mited - Luxembourg Branch	19344
Energia Ré S.A.	19308	Shipping Investment Trading Company Li- mited - Luxembourg Branch	19344
Euro-Asian S.à r.l.	19325	SLATS Global and International S.à r.l. ..	19305
Fincimec Group S.A.	19298	S.S.I. Holding A.G.	19320
Friend by Night	19298	Syndicat d'initiative et de Tourisme Born- Moersdorf asbl	19336
G.O. II - Luxembourg Three Finance S.à r.l.	19334	Syntensia S.A.	19331
Gope s.à.r.l.	19329	Vank Immo S.à.r.l.	19336
Immo Etoiles	19307	Vertil S.A.	19324
Immosol S.à r.l.	19327	Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s.	19333
Immowallis S.C.I.	19328	VS- Corporate Promotion S.à r.l.	19322
Innoreal Investments S.A.	19311		
Knauf Center Schmëtt S.A.	19327		

Fincimec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.223.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINCIMEC GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 25 novembre 2008.

Il a été décidé de nommer Monsieur Sergio Cattaneo, Avocat, né le 17 mai 1951 à Faido TI, demeurant professionnellement à Lugano, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011869/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Friend by Night, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 9, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg F 7.852.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Mr Carli Pierangelo né à Imperia (It) le 03.10.1946
demeurant à L-4041 Esch sur Alzette 16 rue du Brill
2. Mr Sanitate Lorenzo né à Dudelange le 19.09.1967
demeurant à L-4018 Esch sur Alzette 28 rue d'Audun
3. Mlle Haddouche Chahinaz né à Mont Saint Martin (Fr) le 06.10.1987
demeurant à L-4018 Esch sur Alzette 9 rue d'Audun

il a été arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: FRIEND BY NIGHT

"association sans but lucratif."

Son siège social est établi à L-4018 ESCH SUR ALZETTE 9 rue d'Audun.

Art. 2. L'association a pour objet: l'étude, la réalisation, la mise en oeuvre et en exécution de divertissements et de loisirs en planings, études, exposés, réunions, rencontres, séminaires, conférences, observations, manifestations, organisations diverses de relations amicales, le tout pour toutes personnes majeures (min. 18 ans), sans distinction de sexe, de nationalité, de couleur ou de race, de profession ou bien de confession, tout en y prévoyant une distraction ou un entraînement temporaire ou périodique ou régulier du corps, de l'âme et de l'esprit de ses membres ainsi que tout ce qui se rapporte de loin ou de près de cet objet social.

A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des susdits objets.

Contre la cotisation annuelle, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale et qui ne peut pas dépasser vingt-cinq euros les membres paient une participation aux frais lors de chaque organisation.

La participation au coût des manifestations auxquelles les membres assistent sera déterminée d'avance par le Conseil d'Administration.

Ce montant est à payer anticipativement au pro rata des membres présents. Le paiement du coût fixé vaut acceptation de l'organisation, ses frais et ses dépens.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II - Membres: admissions - démissions - exclusions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Art. 5. Le nombre des membres effectifs est limité à (...) sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

Le nombre des membres honoraires est illimité.

Le courrier interne est tenu à disposition des membres au siège de l'association.

Art. 6. La qualité de membre effectif et honoraire est conférée par le conseil d'administration qui statue à l'unanimité.

La démission et l'exclusion des associés sont réglées par la loi.

Art. 7. Le montant de la cotisation minimum est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à (...).

Chapitre III - Administration

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après le conseil, qui sera composé de trois membres au moins et de onze membres au plus.

Art. 9. Le conseil désigne parmi les membres un président, un secrétaire et un trésorier pour une durée de trois années consécutives. Le cumul de charges n'est pas autorisé. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 10. Le président convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe ensemble avec le secrétaire les procès verbaux. D'office l'assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu le deuxième vendredi de chaque mois de février, et si c'est un jour férié, le vendredi suivant. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au moins une fois par mois et cela le deuxième lundi de chaque mois et si cela tombe sur un jour férié, le lundi d'après. Toutes ces réunions et assemblées auront lieu à 20.00 heures au siège social sauf décision contraire communiquée alors en temps utile par voie d'une presse luxembourgeoise. Les sociétaires et membres renoncent d'avance à ces fins à une invitation personnelle et en donnent décharge au Conseil d'Administration alors en fonction.

Art. 11. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres est présente.

Art. 12. Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.

Art. 13. L'association est valablement engagée envers des tiers par la seule signature du Président sous réserve d'une décision préalable du conseil. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il déterminera.

Art. 14. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après avoir été contrôlés au préalable par deux réviseurs de caisse désignés par la précédente assemblée générale.

Le secrétaire dresse rapport de toutes décisions prises; ces rapports sont contresignés par le président et le trésorier pour information et approbation. Pour les rapports des réunions le Conseil d'Administration peut nommer, le cas échéant, un rapporteur-secrétaire spécial à ces fins.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre; par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre.

Chapitre IV - Assemblée générale

Art. 15. Chaque année avant la fin du mois de mars, se tient l'assemblée générale.

Dans cette assemblée le président, le secrétaire et le trésorier présentent le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.

Art. 16. Le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 18. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

Art. 19. Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite. Aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Art. 20. En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'Office Social de la Ville/Commune de (...)

Art. 21. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Assemblée générale extraordinaire

Tous les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour et elle a élu en qualité d'administrateur les trois associés de l'assemblée prénommée au Conseil d'Administration.

Dressé et signé en triple exemplaire à Esch/Alzette, le 26.01.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009018532/9884/92.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00446. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Palenque Finances S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.105.

Extrait de l'avenant mettant fin au contrat de domiciliation en date du 15 septembre 2008

Résolution unique

La Société Générale Bank and Trust Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, certifie avoir mis fin le 15 septembre 2008 au contrat de domiciliation avec la société PALENQUE FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALENQUE FINANCE SA

Société Anonyme

Mr Schmitz / Mr Fleming

Référence de publication: 2009014107/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

C.G. Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.188.

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.G. Consulting", ayant son siège social à Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.188, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1035 du 15 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts.

2.- Refonte des statuts afin de les adapter à la détention du capital par un actionnaire unique.

3.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place.

4.- Nomination d'un administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature; à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

La Société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts afin de les adapter à la possibilité de détention du capital par un actionnaire unique:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "C.G Consulting".

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet

La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature; à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées.

La Société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mars à 16.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs en place:

- Green Cross Holding S.à r.l., administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- WESHOLDING S.à r.l., administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Mr Stéphane Weyders, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes en place:

La société Eurotrust, R.C.S. Luxembourg B 86.381, avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée leur consent décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur unique:

Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes:

ICA (International Consulting & Auditing) S.A., inscrite au registre du commerce des Seychelles, IBC n° 050249, avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36713. Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial G Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018861/211/254.

(090019814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

SLATS Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.404.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December,

Before Maître Paul FRIEDERS notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Maître Hassane Diabate, attorney-at-law, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of GS International Infra-structure Partners I, Limited Partnership., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number CT-17579, having its registered office at c/o Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C.,

by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2008,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. SLATS Global and International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 132.404 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by a deed of the undersigned notary dated August 24, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2558 of November 9, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP) divided in one million (1,000,000) shares having a par value of one cent Pound Sterling (0.01.- GBP) each.

3. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, with immediate effect.

9. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, re-solves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves the hold immediately the third and last general meeting.

10. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states here-with that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Maître Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GS International Infra-structure Partners I, Limited Partnership, une 'limited partnership' constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des 'Limited Partnerships' dans les Iles Cayman, sous le numéro d'immatriculation CT-17579, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C.,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que SLATS Global and International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.404, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2558 du 9 novembre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (10.000.- GBP) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (0,01 GBP) chacune.

3. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, déclare par conséquent avoir repris l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership avec effet immédiat.

9. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que GS International Infrastructure Partners I, Limited Partnership, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 51115. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014215/212/130.

(090013915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Immo Etoiles, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 92.736.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Robert FEDERSPIEL, né le 6 juillet 1952 à Luxembourg, demeurant au 11, rue de Hicht, L-6238 Braidweiler, ci-après dénommé: "le mandant",
ici représentée par Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "IMMO ETOILES", ayant son siège social au 1, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.736, a été constituée au Luxembourg suivant acte notarié le 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 497 du 8 août 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "IMMO ETOILES", prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en trente-trois (33) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

III.- Que le mandant, dûment représenté, est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "IMMO ETOILES", prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.

V.- Que le mandant, dûment représenté, déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la Société soit au 1, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/136. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009014218/239/48.

(090013383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGIA RE S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 17 janvier 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.809

L'assemblée est ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Centre Monterey et en conséquence modification du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey et de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.BIERRY, Y.ZIGMANN, G.MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2121. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009018850/206/60.

(090019642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Diporon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.830.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Alexandra FRANGOIANNIS, psychologue, demeurant à 7, rue Sxinon, GR-14578 Ekali,

ici représentée par Monsieur Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, demeurant à Bruxelles, Place Jean Jacobs, no 7, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1. Que la société anonyme DIPORON S.A., ayant son siège social à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.830, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 600 du 4 août 2001.

2. Que le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

3. Que Madame Alexandra FRANGOIANNIS, préqualifiée, est propriétaire de la totalité des actions de la société DIPORON S.A.

4. Que Madame Alexandra FRANGOIANNIS, préqualifiée, actionnaire unique émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société DIPORON S.A. a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

5. Que Madame Alexandra FRANGOIANNIS, préqualifiée, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes.

7. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Korogiannakis, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51125. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014221/212/45.

(090013488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Polonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 61.432.

— DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société VANTAGE MEDIA GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R.C.S. Luxembourg B 83.614),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 23 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société POLONIUM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte notarié en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 3 février 1998;

- que le capital social de la société "POLONIUM S.A." s'élève actuellement à TROIS CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS TROIS CENTS (304.898,03 EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que VANTAGE MEDIA GROUP S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 19 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 19 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Sabbatucci, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 janvier 2009. LAC/2009/634. Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009014217/220/52.

(090013922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.701.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009018680/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00719. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Advent Kuba Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.945.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ADVENT KUBA (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 216888 (the "Principal"),

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing professionally at Belvaux, (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 29 December 2008 which, after having been signed "ne varietur"

by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.945, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2008. The articles of incorporation have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. amounts currently to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand euro (25,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. (the "Company").

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT KUBA (CAYMAN) LIMITED, société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro 216888 (le "Mandant");

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.945, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. (la "Société").

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Belvaux, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N.WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/179. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009014222/239/95.

(090013484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009015324/242/13.

(090014973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Berma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.629.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Hasley Enterprises Limited", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 212-224 Shaftesbury Avenue London WC2H 8HQ (United Kingdom),

here represented by:

Mrs Ulrika HÅLL-LUNDGREN, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 19 December 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "BERMA INVEST S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 117.629, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 06 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1699 of 12 September 2006, page 81 520 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into one thousand (1'000) ordinary shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "BERMA INVEST S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all one thousand (1'000) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Hasley Enterprise Limited", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 212-224 Shaftesbury Avenue Londres WC2H 8HQ (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Ulrika HÅLL-LUNDGREN, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 19 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "BERMA INVEST S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.629, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 06 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1699 du 12 septembre 2006, page 81 520 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "BERMA INVEST S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille (1'000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U.HÄLL-LUNDGREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/185. Reçu douze euros 12.- €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009014223/239/98.

(090013480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Berg & Fandel, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 27, rue John Grün.

R.C.S. Luxembourg B 144.425.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le 23 janvier 2009

Ont comparu:

1. Monsieur Robert BERG, indépendant, demeurant à L-4314 Esch-sur-Alzette, 21, rue Catherine Schleimer-Kill,
2. Monsieur Mike FANDEL, employé, demeurant à L-5619 Mondorf, 27, rue John Grün.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est Berg & Fandel, S.e.n.c.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à

27, rue John Grün

L-5619 Mondorf

Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la vente de services ou de produits personnalisés, promotionnels et de merchandising. Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- Euros) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Robert BERG, préqualifié,	50
2) Monsieur Mike FANDEL, préqualifié,	50
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- Euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par les associés.

Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre ...

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par les associés un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2009018534/9889/61.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01032. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AGENCE GÉNÉRALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT, en abrégé AGSI S.A., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B63.005, constituée suivant acte du notaire Norbert MULLER d'Esch-sur-Alzette du 3 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 326 du 9 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 21 décembre 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 400 du 15 février 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Steve KRIER, agent d'assurance, demeurant à L-5716 Aspelt, 6, rue de l'Ecole,

qui désigne comme secrétaire Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Ernest KRIER, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
- Révocation de deux administrateurs.
- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- Nomination d'un administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- La présente assemblée a été convoquée comme suit:

Au Mémorial C, susdit, en date du 28 novembre 2008, numéro 2855 et en date du 19 décembre 2008, numéro 2990, ainsi qu'au Letzebuerger Journal en date du 28 novembre et du 19 décembre 2008.

Il résulte de la liste de présence que soixante-cinq pour cent (65%) des actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant soixante-cinq pour cent (65%) du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, comme suit:

" **Art. 4. 1^{er} alinéa.** La société a pour objet la promotion immobilière."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux administrateurs et leur donne décharge, à savoir Iryna YEDEMSKA, administrateur et administrateur-délégué, et, Steve KRIER, administrateur.

Troisième résolution

En remplacement des administrateurs révoqués, l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Aurelia DOGARIU, sans état, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.
- Marc HARPES, retraité, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Pensis.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme administrateur-délégué, Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. KRIER, RISCH, E. KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 janvier 2009. REM 2009/47. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009018852/218/62.

(090019633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Athenis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.084.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Madame Nelly TIMMERS, Company Owner and President, demeurant à CH-5426 Lengnau, Büelstrasse 14 (Suisse);

Ici représentée par René ALTMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5630 Mondorf-les-Bains, 25, avenue Dr Klein, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée ATHENIS S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.084,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1578 du 4 novembre 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 928 du 10 septembre 2003.

Que le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt (280) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante déclare être seule associée de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, elle déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associée se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associée unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René Altmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 novembre 2008. LAC / 2008 / 46562. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009014227/202/46.

(090013738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Camberley Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 46.904.

—
L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CAMBERLEY HOLDINGS S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.904 et est issue d'un acte de scission reçu sous forme d'acte notarié en date du 22 février 1994, lequel acte d'approbation de scission avec la société «FORMINA S.A.» fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 237 du 16 juin 1994.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant une décision des actionnaires prise en assemblée générale ordinaire tenue le 21 décembre 2001, aux termes de laquelle il fut décidé de convertir le capital social de la Société du francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) avec une modification afférente de l'article cinq (5) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée du 21 décembre 2001 fut publié au Mémorial, le 10 avril 2002, numéro 556.

La séance est déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a) Dissolution anticipée de la Société;
- b) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- c) Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- d) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2875 du 02 décembre 2008 et numéro 2943 du 11 décembre 2008;

- au journal «Lëtzebuurger Journal», des 02 et 11 décembre 2008.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les onze mille cinquante (11'050) actions émises de la Société et représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, dix mille cinq cent dix (10'510) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité des actions représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société «CAMBERLEY HOLDINGS S.A.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société «EUROTIME S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56.177).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ACCORDE pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C.BLONDEAU, C.DETREMBLEUR, M.L.SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15951. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009014228/239/82.

(090013831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

S.S.I. Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.907.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

die Aktiengesellschaft S.S.I. Partner AG, H.G.R. Luxemburg B Nummer 56.724, mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II,

hier vertreten durch Herrn Cornelius Martin BECHTEL, Verwalter von Gesellschaften, beruflich wohnhaft in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Cornelius Martin BECHTEL, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G.", mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 47.907, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, damals mit dem Amtssitz in Mersch, am 13. Juni 1994 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 395 vom 13. Oktober 1994, und dass die Satzung zuletzt privatschriftlich am 16. Oktober 2000 abgeändert wurde anlässlich der Währungsumwandlung des Kapitals in Euro, auszugsweise veröffentlicht im Mémorial C Nummer 390 vom 11. März 2002;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G.", vorbenannt, einunddreißigtausend EURO (EUR 31.000,-) beträgt, aufgeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-);

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass das Aktienregister der Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." annulliert worden ist;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "S.S.I. HOLDING A.G." für die Dauer von fünf Jahren in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf acht hundert Euro geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Komparentin diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the thirty-one of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

the public limited company S.S.I. Partner AG, R.C.S. Luxembourg B number 56.724, with its registered office at L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II,

here represented by Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company director, residing professionally at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Cornelius Martin BECHTEL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited company (société anonyme) "S.S.I. HOLDING A.G.", with registered office at L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg section B number 47.907, was incorporated by deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing at Mersch, on June 13, 1994, published in the Mémorial C number 395 of October 13, 1994, and that its articles of association have been amended for the last time on October 16, 2000 under private seal in connection with the conversion of the currency of the capital into Euro, an excerpt thereof having been published in the Mémorial C number 390 of March 11, 2002.

2.- That the corporate capital of the company "S.S.I. HOLDING A.G.", pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

3.- That the appearing party is the holder of all the shares of the company "S.S.I. HOLDING A.G."

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "S.S.I. HOLDING A.G." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the company "S.S.I. HOLDING A.G."

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company "S.S.I. HOLDING A.G." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company "S.S.I. HOLDING A.G." even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the company "S.S.I. HOLDING A.G." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

9.- That the share register of the company "S.S.I. HOLDING A.G." has been cancelled.

10.- That the corporate documents of the dissolved company "S.S.I. HOLDING A.G." shall be kept for the duration of five years at L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

19322

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: C. Bechtel, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/552. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009014225/9127/104.

(090013668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

VS- Corporate Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.312.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014647/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02712. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.597.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, l'adresse professionnelle de Monsieur Gavin SASSON figurant sur l'extrait des décisions prises par l'Associé Unique en date du 22 octobre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 23 décembre 2008 sous la référence L-080189831.05 doit être lue de la manière suivante:

"Villa N° 9 Palm Grove, Road 35, Block 551, Janabyia, Royaume du Bahrein"

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018497/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

BCT Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.835.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight on the fourth of December..

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

MANACOR (Luxembourg) S.A. with registered office at Luxembourg here represented by Fabrice Rota, private employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

"the proxy"

acting as a special proxy of Bohemia Crystalex Trading a.s., a company incorporated and existing under the laws of the Czech Republic with registered office at Praha 2, Stepanska 7, the Czech Republic, registered at the trade register of Praha under number B5441;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "BCT Finance S. à r.l.", having its head office at Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 129.835 has been incorporated by deed enacted on the 13th of June 2007, published in the Mémorial C number 1828 of the 29th of August 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "BCT Finance S. à r.l." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a par value of EU 0.01 (one cent) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "BCT Finance S. à r.l.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social à Luxembourg, représentée aux présentes par Monsieur Fabrice Rota, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Bohemia Crystalex Trading a.s., une société constituée et existant sous les lois Tchèques ayant son siège social à Praha 2, Stepanska 7, République Tchèque, immatriculée au Registre de commerce de Prague sous le numéro B5441.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "BCT Finance S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.835, a été constituée suivant acte reçu le 13 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1828 du 29 août 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "BCT Finance S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de EUR 0,01 (un cent) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "BCT Finance S.à r.l."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROTA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 décembre 2008, Relation: LAC/2008/49251. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 15 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009014229/211/85.

(090013760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Vertil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.684.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009019021/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Euro-Asian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center.
R.C.S. Luxembourg B 88.194.

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Azerbaïdjan "SILK WAY AIRLINE", établie et ayant son siège social à Baku, Nizami Street, 103, (Azerbaïdjan), inscrite au Ministère de la Justice d'Azerbaïdjan sous le numéro 973, (l'"Associée Unique"),

ici dûment représentée par Monsieur Khamran GASIMOV, Vice- Président, Sales & Marketing auprès de "SILK WAY AIRLINE", né à Baku, (Azerbaïdjan), le 6 juin 1971, demeurant à Baku, (Azerbaïdjan), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "EURO-ASIAN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center, Bâtiment T, Bureau T 440, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.194, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 13 septembre 2002,

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Nurid ALIYEV, commerçant, demeurant à L-8017 Strassen, 10, rue de la Chapelle, de sa fonction de gérant administratif de la Société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

Monsieur Romain THEISSEN, directeur, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 1967, demeurant à L-3672 Kayl, 88, rue de Tétange, et actuel gérant technique, occupera dorénavant la fonction de gérant unique.

Troisième résolution

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Quatrième résolution

Il est constaté qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, Monsieur Nurid ALIYEV, préqualifié, a cédé ses cent (100) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "SILK WAY AIRLINE", prédésignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Romain THEISSEN, agissant en sa qualité de gérant, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Cinquième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la Société, et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GASIMOV - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2008, Relation GRE/2008/4950. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014915/231/59.

(080188194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

**McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mc DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H.).**

Capital social: USD 792.815,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 décembre 2008 que McDonald's Restaurant Operations Incorporated a transféré ses 792.815 parts sociales à

- McDonald's Europe, Inc., une société constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, sous le numéro 0917614.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

McDonald's Europe, Inc. 792.815 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009015323/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Perform and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.618.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2006

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur:

- Mademoiselle Pamela LEPRETRE, demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen,
- Madame Brigitte BERRIER, demeurant à 336 Chemin Barthélemy Florent, F-83100 Toulon,
- Monsieur Philippe LEPRETRE demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen,

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle dans tous les actes de gestion journalière,

- Monsieur Philippe LEPRETRE, demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen,

et ce à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour une période de six ans.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Pierre JERABECK, demeurant à l'adresse professionnelle, 59 Grand-rue, L-3394 Roeser,

et ce à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour une période de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signatures

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2009017794/814/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009015341/243/12.

(090014935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009015391/5770/12.

(090014507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Immosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.591.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015404/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07744. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

RCP 5 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.015.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associée unique tenue le 15 décembre 2008

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP 5 (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018513/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Immowallis S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 435.

—
EXTRAIT

Suivant contrat sous seing privé du 4 janvier 2008, Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie a racheté 125 parts sociales de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale avec effet au 31 décembre 2007.

Après cette cession l'intégralité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société IMMOWALLIS S.C.I. appartiennent à Monsieur Romain ZIMMER, prénommé.

Monsieur Fernand SASSEL a démissionné comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

IMMOWALLIS S.C.I.

Romain ZIMMER

Associé-gérant unique

Référence de publication: 2009017722/9827/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05189. - Reçu 16877,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

C.G. Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.188.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant des actionnaires des actionnaires de la société anonyme "C.G. Consulting", ayant son siège social à Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.188, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1035 du 15 octobre 2004.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- Le 4 septembre 2008, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "C.G. Consulting", suivant acte reçu par le notaire soussigné enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2008 Relation: LAC/2008/36713.

2.- Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur matérielle a été commise dans la troisième résolution de cette assemblée relative à la révocation du commissaire aux comptes en place.

3.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification, et qu'il convient de lire dans la troisième résolution: "L'assemblée révoque le commissaire aux comptes en place:

La société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg." Et non pas la société Eurotrust, R.C.S. Luxembourg B 86.381, avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1316. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018860/211/33.

(090019817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Gope s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 27, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 41.026.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017750/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07007. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Restaurant Pizzeria Astoria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 38.128.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017759/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07000. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017762/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05999. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

RCP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.373.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associée unique tenue le 15 décembre 2008

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RCP 3 (LUX) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009018514/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017763/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06003. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Park Lane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.595.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017771/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06448. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Park Lane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017772/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06481. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

RCP 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.374.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associée unique tenue le 15 décembre 2008

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP 4 (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018515/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Lodging Products & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.880.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 07.10.2008 que Monsieur Anner Hooreman, résidant en Allemagne, 8 Neustrasse 54309 Newel, a cédé deux cent quarante-neuf (249) parts sociales qu'il détenait dans la société Lodging Products & Services S.à r.l. à Saturn Holding S.A. résidant au Luxembourg, RCS B 26.450.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009017779/2193/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Agriculture Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 22.625.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement N° VI-1317/08 du 18 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société AGRICULTURE HOLDING S.A., dont le siège social à LUXEMBOURG, 7, Montée de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 10 juin 1991, et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Anne-Marie SCHMIT

Le liquidateur

Référence de publication: 2009017788/1512/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Syntensia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.088.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Natacha HAINAUX, accountant, residing professionally in 11, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, acting in the name and on behalf of J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 199067,

by virtue of a proxy given on January 8, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "SYNTENSIA S.A.", having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg B 87088, has been incorporated under the name "Stolatte S.A." pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on Avril 8, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 of July 10, 2002. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 15, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 374 of March 14, 2007;

- that the capital of the corporation "SYNTENSIA S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- EUR) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid up;

- that J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 31, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 31, 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Global Assurance S.A., with its registered office at 11, Avenue Guillaume B.P. 1066, L-1010 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1.000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement au 11, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, une société ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 199067,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "SYNTENSIA S.A.", ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6 rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.088, constituée sous la dénomination "STOLATTE S.A." suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 10 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 374 du 14 mars 2007;

- que le capital social de la société " SYNTENSIA S.A." s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), entièrement libérées;

- que J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que :

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à Global Assurance S.A., ayant son siège social à 11, Avenue Guillaume, B.P. 1066, L-1010 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hainaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. LAC/2009/1648. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009018944/220/102.

(090019192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 22.712.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur Aloyse SCHANDELER, entrepreneur d'autobus et son épouse Madame Béatrice MULLER, sans état, demeurant ensemble à Eischen, 22, Cité Bettenwies,

2 - Monsieur Norbert SCHANDELER, entrepreneur d'autobus, demeurant à Keispelt, 20, rue de Kehlen,

3 - Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

4 - Madame Nadine SCHANDELER, chargé de direction, demeurant à L-8295 Keispelt, 10, rue de Kehlen.

Agissant tous tant en leur nom personnel qu'en leur qualité d'associés, respectivement d'associés-gérants pour les comparants 1, 2 et 3 de

5 - la société à responsabilité limitée VOYAGES DEMY SCHANDELER s.à r.l. avec siège à Keispelt, RCSL B 22.711, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1985, publié au Mémorial C numéro 114 de l'année 1985, page 5426,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée ce jour par le notaire instrumentaire, numéro précédent de son répertoire.

Lesquels comparants ont démontré au notaire instrumentaire qu'ils détiennent ensemble la totalité des parts de la société VOYAGES DEMY SCHANDELER s.à r.l. et Cie s.e.c.s., ayant son siège social à Keispelt, 22, rue de Kehlen,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.712,
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1985, publié au Mémorial C numéro 114 de l'année 1985, page 5429,
et dont les comparants déclarent que les statuts n'ont pas encore été modifiés.
Ensuite, ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Souscription des parts sociales:

En suite du décès de feu Monsieur Joseph SCHANDELER, survenu à Keispelt le 30 avril 2008, les 980 parts détenues par lui dans la société ont été transmises à ses deux enfants, Nadine et Laurent les SCHANDELER, préqualifiés et ici présents, chacun pour la moitié.

Les associés profitent de la présente assemblée pour convertir le capital en Euros, de sorte que l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts Euros et cinquante-sept cents (€ 743.680,57) divisé en trois mille (3.000) parts sociales de deux cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-neuf cents (€ 247,89) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

- VOYAGES DEMY SCHANDELER s.à r.l.	60 parts sociales
- Monsieur Aloyse SCHANDELER et son épouse Mme Béatrice MULLER,	980 parts sociales
- Monsieur Norbert SCHANDELER,	980 parts sociales
- Monsieur Laurent SCHANDELER,	490 parts sociales
- Madame Nadine SCHANDELER,	490 parts sociales
TOTAL:	3.000 parts sociales

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: A. Schandler, B. Muller, N. Schandeler, L. Schandeler, N. Schandeler, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2008. Relation: CAP/2008/4002. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 9 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009017784/225/53.

(090014860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

G.O. II - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.285.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"G.O. II - LUXEMBOURG THREE S. à r. l.", with registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,
Here represented by Mrs Stéphanie STACCHINI, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on ...

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 117.285 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX on June 12th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1594 of August 22nd 2006;

II. That the capital of the corporation "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "G.O. II - LUXEMBOURG THREE S. à r. l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the previous registered office of the Company.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred Euro.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"G.O. II - LUXEMBOURG THREE S. à r. l.", ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ci-après représentée par Mme Stéphanie STACCHINI, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le...

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 117.285 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1594 du 22 août 2006;

II. Que le capital social de la société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions de la Société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE S. à r. l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE S. à r. l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. STACCHINI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50181. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018935/211/93.

(090019549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Vank Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.046.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/01/2009.

Pour VANK-IMMO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009017792/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05973. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Syndicat d'initiative et de Tourisme Born-Moersdorf asbl, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 130.

Assemblée Générale du 27 janvier 2009 à 20.00 heures

Ordre du jour

1) Modification des Statuts du Syndicat d'Initiative

2) Divers

A 20.10 heures, début de l'Assemblée Générale dans la salle de réunion au Camping

Bienvenue du président: Scharlé Alain

Présents: M. Scharlé Alain, Schortgen Carlo, Kersch Edmond, représentant du comité du S.I. Gurschke Alphonse et Schiltz Fredy coopté au comité en cours de l'année

Et 4 membres de l'association, soit en tout 8 membres.

Aucun membre présent n'est en possession d'une procuration.

Etant donné que l'Assemblée Générale ne réunit pas les 2/3 des membres, aucune modification des statuts ne peut être décidée. Le président clôture l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2009 20.30 heures

Ordre du jour

1) Modification des Statuts du Syndicat d'Initiative

2) Divers

En présence de 8 membres a lieu dès 20.30 heures dans la salle de réunion au Camping une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le conseil d'Administration et qui va délibérer sur la modification des statuts du S.I. à la simple majorité des voix.

Le président Scharlé Alain fait lecture du texte coordonné des statuts et donne ses explications tout en attirant l'attention sur les changements proposés.

1) Modification des statuts du Syndicat d'Initiative:

Le vote se termine avec l'unanimité des voix en faveur des statuts proposés publié au Mémorial C n° 574, page 27527-27529 du 8.11.1996.

Art. 4.3. Tout membre honoraire pendant 5 ans sur sa demande.

Art. 5. Les cotisations sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale pour l'exercice de l'année suivante. Elles ne pourront être ni inférieures à 7,- € ni supérieures à 125,- €.

Art. 6 .1. Rayé des statuts.

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'Administration composé de 5 à 9 membres avec une clause, s'il aura des démissions en cours de l'année, que le conseil pourra fonctionner inférieure de 5 membres jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra au cours des premiers 3 mois de l'année.

Scharlé Alain / Schiltz Fredy / Schortgen Carlo / Gurschke Alphonse.

Référence de publication: 2009017822/801227/40.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2009, réf. DSO-DB00072. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

M&I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.419.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société TARDIN INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 23 décembre 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "M&I S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter,

ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'achat et la vente de parts ou actions de sociétés tierces;
- L'achat et la vente de biens immobiliers;
- L'émission et la souscription d'emprunts obligataires convertibles ou non;
- L'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 janvier 2009. LAC/2009/2188. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018813/5770/133.

(090018437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.453.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2006

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur:

- Mademoiselle Pamela LEPRETRE, demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen,
- Madame Brigitte BERRIER, demeurant à 336 Chemin Barthélemy Florent, F-83100 Toulon,
- Monsieur Philippe LEPRETRE demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle dans tous les actes de gestion journalière:

- Monsieur Philippe LEPRETRE, demeurant à 77 route du Vin, L-5440 Remerschen et ce à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour une période de six ans.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Pierre JERABECK, demeurant à l'adresse professionnelle, 59 Grand-rue, L-3394 Roeser, et ce à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour une période de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signatures

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2009017795/814/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Lux-Caspian Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 50.327.

—
Assemblée extraordinaire

La société anonyme dénommée PARS INVESTIRENT CORPORATION HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-8010 Strassen, 270 route d'Arlon, représentée par son administrateur-délégué: la société dénommée INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107117, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS PROPERTY SERVICES S.A., anciennement dénommée LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, rte d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs: Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux, Madame Gisèle Klein, demeurant à Belvaux.

ayant le pouvoir conformément à l'article 10 des statuts d'engager la société LFS PROPERTY SERVICES S.A., prèdite, par leurs signatures conjointes.

L'associée unique accepte que Madame Rafiei Tabrizi demeurant à 36 av. Dr Klein L-5612 Mondorf-les-Bains, quitte la société en date du 15-09-2008 comme gérante technique

Est nommé nouveau gérante technique Mademoiselle Nawel Nedjam demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 4, petite rue du Moulin

Fait à Luxembourg le 01 septembre 2008 en autant exemplaire que de partie.

PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.

Mr. Jeannot Mousel / Mme. Gisèle Klein

Référence de publication: 2009019011/9573/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06313. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017797/686/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06885. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**Metrum S.A., Société Anonyme,
(anc. Metrum, S.à r.l.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.958.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves ROBERT, ingénieur, demeurant au 17, Drève des Châtaigniers, B-1470 Bousval, Belgique, ici représenté par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Metrum S.à r.l.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58 958, constituée suivant acte notarié en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 405 du 28 juillet 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 27 juillet 2004, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille six cents euros (18.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) à trente et un mille euros (31.000.- EUR) sans création de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales et par incorporation au capital social du poste "résultats reportés", à concurrence d'un montant total de dix-huit mille six cents euros (18.600.- EUR).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du poste "résultats reportés" par le bilan de la Société au 31 octobre 2008, qui est annexé au rapport du réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

L'associé décide de transformer la société à responsabilité limitée "Metrum S.à r.l." en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du

10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport de "HRT Révision S.A.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, a été établi en date du 11 décembre 2008, une copie duquel est annexée à cet acte.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de notre examen limité, rien n'est venu à notre attention qui puisse nous amener à estimer que la valeur d'actif net de METRUM

S. à R.L. n'est pas au moins égal au capital minimum d'une société anonyme de EUR 31.000,00."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cent (100) parts sociales existantes sont échangées contre cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "METRUM S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités commerciales, de services ou industrielle, dans les domaines suivants:

- réorganisation d'entreprises (consultance, audit, stratégies) à tous les niveaux;
- informatique et électronique en particulier au niveau de hardware, software et télécommunication;
- traitement de l'information en général.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation..

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi concernant les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la

personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur unique ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. "

Quatrième résolution

L'assemblée procède aux nominations statutaires suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5):

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Yves ROBERT, ingénieur, demeurant au 17, Drève des Châtaigniers, B-1470 Bousval, Belgique;
- Monsieur Denis RICHELLE, ingénieur, demeurant au 22, rue de la Pêcherie, B-4140 Dolembreux, Belgique;
- Monsieur Pascal PELZER, informaticien, demeurant au 59, rue du Suffrage Universel, B-4140 Sprimont;
- Monsieur Olivier COPPIETERS'T WALLANT, consultant, demeurant au 7/M, Square du Val de la Cambre, B-1050 Ixelles, Belgique;
- Monsieur Benoît COLLIN, informaticien, demeurant au 2, Place de Liernu, B-5310 Eghezée, Belgique.

2) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille quatorze.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15954. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 FEV 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019073/239/150.

(090019533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017799/686/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06881. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017801/686/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06878. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Shipping Investment Trading Company Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009017803/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Shipping Investment Trading Company Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009017806/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03124. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.